

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 5 mai 2025 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

| | |
|---------------------------|-----------------|
| Monsieur le maire | Rémi Fortin |
| Mesdames les conseillères | Johanne Fillion |
| | Lyne Gagnon |
| Messieurs les conseillers | Berthier Fortin |
| | Serge Fillion |
| | Marco Sirois |
| | Steve Roy |

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

| | |
|--|--------------|
| Madame la directrice générale et greffière-trésorière | Joyce Bérubé |
|--|--------------|

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h 30 et souhaite la bienvenue aux personnes qui assistent à la séance.

2025-05-077

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Lyne Gagnon, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mai 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-078

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 7 avril 2025 qui leur a été transmis à l'avance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-079

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE DU 29 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane tenue le 29 avril 2025 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance de consultation publique du 29 avril 2025 comme rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

2025-05-080

APPROBATION – COMPTES À PAYER, CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer d'une somme de 40 906.37 \$, la liste des prélèvements bancaires d'une somme de 12 720 \$ et les salaires nets payés d'une somme de 17 795.25 \$.

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un total de 71 421.62 \$. Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 3603 à 3622 du compte bancaire numéro 400058.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduit.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-081

AUTORISATION DE SIGNATURE – AMENDEMENT À L'ENTENTE ENTRE ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE – INTÉGRATION DES MODALITÉS FINANCIÈRES APPLICABLES AU CONTRAT DE TRI, DE CONDITIONNEMENT OU DE VALORISATION EN DATE DU 26 MAI 2024

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a conclu une entente avec Éco Entreprises Québec (ÉEQ) concernant la collecte sélective des matières recyclables (résolution 2024-05-076);

CONSIDÉRANT QUE les modalités financières spécifiques applicables au contrat de tri, de conditionnement ou de valorisation des matières recyclables doivent être intégrées à ladite entente;

CONSIDÉRANT QU'ÉEQ propose un amendement à l'entente en date du 26 mai 2024 afin d'y intégrer ces modalités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité considère cet amendement comme étant dans son intérêt et souhaite autoriser la signature de celui-ci;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane autorise Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'amendement à l'entente intervenue avec Éco Entreprises Québec, daté du 26 mai 2024, intégrant les modalités financières applicables au contrat de tri, de conditionnement ou de valorisation.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à ÉEQ à titre de confirmation de l'autorisation de signature.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-082

MÉTHODE DE REMBOURSEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 2022-09 ET 2023-01 – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane a adopté les règlements d'emprunt 2022-09 et 2023-01 afin de réaliser les travaux de réhabilitation de la route du Ruisseau-Gagnon (phases 1 et 2);

CONSIDÉRANT QUE ces règlements d'emprunt visaient à couvrir la part financée par le ministère des Transports du Québec (MTQ), et ce, sur une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de remboursements ont été modifiées afin que le montant total des subventions, soit 3 355 735 \$, soit versé en un seul paiement;

CONSIDÉRANT QUE les emprunts contractés sont à terme fixe (fermé) pour une durée de 5 ans, et que la Municipalité ne peut effectuer leur remboursement avant 2028;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis une demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de limiter les impacts financiers;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a proposé deux scénarios de remboursements détaillés comme suit :

SCÉNARIO 1

- N'impliquerait aucune taxation des contribuables pour les années 2024 à 2028;
- Utilisation à 100 % du montant reçu du MTQ (PAVL) pour couvrir le capital et les intérêts pendant cette période;
- Placement de la portion inutilisée de la subvention à un taux d'intérêt estimée à 2.75 %;
- Réinvestissement annuel des intérêts générés avec le solde du PAVL;
- Au moment du refinancement en 2029, affectation du solde restant de la subvention et des intérêts accumulés;
- Un montant estimé à environ 850 000 \$ serait alors refinancé sur une nouvelle période de 5 ans (2029 à 2033), remboursé par taxation annuelle.

SCÉNARIO 2

- Utilisation de 70 % de la subvention du PAVL sur chacune des années 2024 à 2028 pour couvrir une partie des paiements;
- Mise en place d'une taxation municipale dès 2026 jusqu'en 2028, couvrant les 30 % restants des frais en capital et d'intérêt;
- Placement du solde de la subvention à un taux d'intérêt estimé à 2.75 %, avec réinvestissement des intérêts;
- À l'échéance, les montants cumulés pourraient permettre d'éviter tout refinancement, permettant de clôturer l'emprunt d'ici 2028.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane applique le scénario 2 au remboursement des règlements d'emprunt 2022-09 et 2023-01.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-083

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE, PRÉPARATION ET LIVRAISON D'ABRASIFS, SAISON 2025-2026 – LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite, transmise par courriel le 22 avril 2025, a été adressée à 2 entreprises pour la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasifs pour la saison hivernale 2025-2026;

CONSIDÉRANT QUE 2 soumissions conformes ont été reçues dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. s'est avérée la plus avantageuse pour la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le contrat pour la fourniture d'abrasifs de type CG-14, incluant la préparation, la livraison et l'entrée du matériel à l'aide d'un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt à sel de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, soit adjugé à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc., conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à leur soumission datée du 5 mai 2025. Le coût soumis est de 36.29 \$ la tonne, avant taxes.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue l'entente contractuelle liant les deux parties.

QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

2025-05-084

AUTORISATION DES TRAVAUX MUNICIPAUX EN VOIRIE D'ÉTÉ – RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les travaux municipaux*, article 2, permet d'ordonner, par résolution, des travaux de construction ou d'amélioration du réseau routier municipal, et ce, lorsqu'il est prévu dans cette résolution, l'appropriation des deniers publics nécessaires pour les payer, et ce, à même les fonds généraux de la Municipalité, à même une subvention des gouvernements ou l'un de ses ministres;

CONSIDÉRANT QUE les travaux se concentreront principalement sur le chemin du Renversée, le chemin du 10^e et 11^e Rang et l

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE décréter des travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2025.

D'approprier au paiement de ces travaux d'amélioration les deniers publics nécessaires pour en payer le coût, et ce, à même les fonds généraux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-085

ACHAT D'ASPHALTE FROIDE – ENTRETIEN ET RÉPARATION DES VOIES DE CIRCULATION MUNICIPALES – TRAVAUX DE VOIRIE – EXERCICE FINANCIER 2025

CONSIDÉRANT QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a procédé à une demande de soumissions auprès de 2 entreprises pour l'achat d'asphalte froide dans le cadre des travaux d'entretien et de réparation des voies de circulation municipales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser l'achat d'une palette comprenant soixante-trois sacs, au coût unitaire de 10.48 \$, pour un total de 660.24 \$, taxes en sus.

D'ajouter les frais de livraison au montant de 80 \$, taxes en sus.

QUE cet achat soit effectué auprès de BMR Agrizone Matane – Unoria Coopérative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-086

AUTORISATION DE FERMETURE TEMPORAIRE – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est habituellement ouverte pendant l'année pour offrir un service à la communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'employée responsable de la bibliothèque ne sera pas disponible pour la période estivale, soit du 1^{er} juillet au 7 septembre inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne dispose pas de ressource alternative pour assurer le service pendant cette période et que la fréquentation est très faible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Marco Sirois, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture temporaire de la bibliothèque municipale du 1^{er} juillet au 31 août inclusivement, en raison de l'indisponibilité de l'employée responsable et de la faible fréquentation durant cette période;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

QUE cette décision soit communiquée aux citoyens par les moyens de communication habituels (site internet de la Municipalité, babillards, médias sociaux et journal municipal).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-087

AUTORISATION DE FERMETURE - BUREAU ADMINISTRATIF – SEMAINES DU 17 ET DU 24 AOÛT 2025

CONSIDÉRANT QUE le personnel du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane prendra des vacances estivales durant les semaines du 17 et du 24 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE durant cette période, il est proposé de fermer temporairement le bureau administratif afin de permettre à l'ensemble du personnel de bénéficier de congés;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture temporaire sera communiquée à l'ensemble des citoyens à l'avance afin de limiter les inconvénients;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

QUE le conseil municipal autorise la fermeture du bureau administratif de la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour les semaines du 17 août et du 24 août 2025, à l'occasion des vacances estivales du personnel.

QUE la population soit avisée de cette fermeture par les moyens de communication habituels (site internet de la Municipalité, babillards, médias sociaux et journal municipal).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2025-05-088

AUTORISATION TEMPORAIRE – CIRCULATION SUR LA RUE DUMAS - SAISON 2025 – CLUB QUAD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad de la Matanie a soumis, à la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le 17 mars 2025, une demande d'autorisation pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur la rue Dumas;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a refusé la demande après analyse de la situation et des considérations locales (résolution 2025-04-071);

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad de la Matanie a ensuite formulé une demande d'autorisation temporaire pour la saison 2025, le temps d'obtenir les autorisations requises du ministère des Transports du Québec (MTQ) pour un tracé alternatif;

CONSIDÉRANT QUE cette demande temporaire vise à permettre une liaison sécuritaire et respectant les autorisations en leur possession;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance du réseau quad pour les activités récréatives et économiques de la région, et souhaite encadrer cette autorisation dans l'intérêt collectif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE la Municipalité autorise, à titre exceptionnel et temporaire, la circulation des véhicules tout-terrain (VTT) sur la rue Dumas pour la saison 2025 seulement, tel que demandé par le Club Quad de la Matanie.

QUE cette autorisation soit accordée dans l'attente des autorisations officielles du MTQ pour un tracé permanent alternatif.

QUE cette autorisation soit conditionnelle au respect des normes de sécurité, du respect du voisinage.

QUE le Club Quad de la Matanie soit responsable de l'installation, de l'entretien et du retrait de la signalisation temporaire sur la portion de la rue concernée.

QUE cette autorisation puisse être retirée en tout temps par la Municipalité en cas de plaintes justifiées des résidents, ou pour toute autre raison jugée pertinente par le conseil.

QUE la présente résolution ne constitue en aucun cas un engagement futur en faveur d'une autorisation permanente.

Municipalité de Saint-René-de-Matane
Procès-verbal – Séance ordinaire du 5 mai 2025

QUE la présente résolution soit transmise au Club Quad de la Matanie pour information et application.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

MRC DE LA MATANIE – COMPTE-RENDU – SÉANCE D'AVRIL 2025

Monsieur Rémi Fortin, maire donne un compte-rendu de la séance d'avril 2025 de la MRC de la Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Rémi Fortin, maire, répond aux questions du public.

2025-05-089

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 5 mai 2025, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 45.

Rémi Fortin
Président de la séance

Joyce Bérubé
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire